

RÈGLEMENT NUMÉRO 599-2022

Règlement modifiant le *Règlement numéro 560-2021 concernant la tarification de certains biens, services et activités* afin de modifier les tarifs applicables pour les droits d'accès quotidien au parc municipal de la Rivière Émeraude

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Percé a adopté, le 6 avril 2021, le *Règlement numéro 560-2021 concernant la tarification de certains biens, services et activités*;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville souhaite modifier les tarifs applicables pour les droits d'accès quotidien au parc de la Rivière Émeraude prévus par ce règlement;

**CONSIDÉRANT QUE** l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 3 mai 2022 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

**CONSIDÉRANT QUE** le présent règlement ne comporte aucune modification par rapport à celui déposé lors de la séance du 3 mai 2022;

**EN CONSÉQUENCE**, il est, par le présent règlement, ordonné et statué ce qui suit :

**ARTICLE 1. PRÉAMBULE**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2. MODIFICATIONS**

Le *Règlement numéro 560-2021 concernant la tarification de certains biens, services et activités* est modifié par le remplacement de l'article 17 par l'article suivant :

« **ARTICLE 17 :**        **PARC MUNICIPAL DE LA RIVIÈRE ÉMERAUDE**

Les tarifs applicables pour les droits d'accès quotidien au parc municipal de la Rivière Émeraude sont les suivants :

Enfant (12 ans et moins)	Gratuit
Régulier (plus de 12 ans)	10,00 \$, taxes incluses
Famille (7 personnes ou moins dans un même véhicule)	30,00 \$, taxes et redevance incluses
Groupe organisé (15 personnes ou plus)	8,50 \$ par personne, taxes incluses

Toute personne qui réside sur le territoire de la Ville ou qui est propriétaire d'une unité d'évaluation sur le territoire de la Ville n'est pas assujettie aux tarifs applicables en vertu du premier alinéa. »

**ARTICLE 3. ENTRÉE EN VIGUEUR**

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

**Adopté à Percé, ce 9 mai 2022.**

\_\_\_\_\_  
Cathy Poirier,  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Gemma Vibert,  
Greffière